

CULTURE ET POLITIQUE CHEZ SENGHOR

Christian VALANTIN

Directeur du Haut Conseil de la Francophonie

TABLE DES MATIERES

Négritude et décolonisation	3
<i>Le parlementaire français</i>	3
<i>Vers l'autonomie et l'indépendance</i>	8
Les fondements du Socialisme africain	9
<i>Négritude et marxisme</i>	9
<i>Socialisme et religion</i>	10
<i>Royaume d'enfance</i>	10
<i>Senghor et ses confrères en Négritude</i>	12
<i>La synthèse</i>	13
Les clés de sa présidence	14
<i>Construire l'Etat</i>	14
<i>Les Droits de l'Homme et les libertés fondamentales</i>	16
<i>La démocratie consensuelle et la démocratie majoritaire</i>	17
Défendre et illustrer la Négritude	21
<i>Culture et développement</i>	21
<i>La Civilisation de l'Universel</i>	22

CULTURE et POLITIQUE chez SENGHOR

1- « *La politique doit être au service de la culture et non la culture au service de la politique* »¹. Par cette affirmation, Senghor donnait la primauté à la culture sur la politique. La politique, au sens le plus noble du terme, était certes importante à ses yeux, mais il estimait qu'il devait **d'abord** penser son action future. Et disait-il, c'est ce qui différenciait les Africains francophones de leurs frères anglophones plus soucieux de pragmatisme que de théorie. Tout au long de sa vie, **la Négritude** a constitué en permanence l'axe de sa pensée littéraire et politique, une **Négritude fécondée par les apports de la culture française et par sa quête de l'Universel**.

Elle lui a permis, député français, d'argumenter pour convaincre de **décoloniser**.

Elle lui a fourni les éléments pour construire sa théorie du **Socialisme africain**.

Elle lui a donné les **clés de sa présidence**.

Négritude et décolonisation

Le parlementaire français

2- Député de 1945 à 1959, Senghor arrivait au Palais Bourbon avec un bagage intellectuel bien fourni. Avec Césaire et Damas il avait été à l'origine du mouvement de **la Négritude**, une Négritude qui, en 1930, était en révolte devant le mépris dans lequel les Nations occidentales tenaient le monde noir. Les poètes et les hommes de culture de la Négritude se mirent à démontrer, la réalité de la civilisation négro-africaine ; ils en firent ressortir les valeurs, appuyés en cela par les africanistes les connus de l'époque, M Delafosse, R Delavignette, M Griaule, Th Monod le Père Aupiais et surtout l'allemand Léo Frobenius². Leurs études jointes aboutirent à la proclamation d'une idée-force qui exigeait la reconnaissance des cultures noires et du droit à une différence constitutive d'une personnalité individuelle et collective originale : « *la Négritude, c'est l'ensemble des valeurs culturelles du monde noir, telles qu'elles s'expriment dans la vie, les institutions et les oeuvres des Noirs. Je dis que c'est là une réalité : un nœud de réalités* »³.

3- Il en résultait que s'il fallait assimiler les apports de la culture française, « *une fécondation intellectuelle, une greffe spirituelle, une assimilation qui permette*

¹ Senghor, *Liberté 5, Le dialogue des cultures*, p 95.

² Senghor, Introduction à *Liberté 1, Négritude et Humanisme*, p. 8.

³ Senghor, *idem*, p. 9.

l'association »⁴, il ne fallait pas se laisser assimiler. La politique d'assimilation du système colonial était appelée à disparaître : « *assimiler et non être assimilés* » déclarait Senghor qui ne voulait pas faire du nègre « *une copie du blanc* » fut-il français. Le système colonial était de ce fait lui-même condamné : « *la colonisation, fait historique,* » n'est pas mission civilisatrice, mais « *contact entre deux civilisations ; la définition la meilleure du problème* »⁵ ajoutait-il.

4- Il objectivait déjà le problème en se gardant d'utiliser le vocabulaire idéologique et émotionnel, de certains de ses confrères en Négritude. Il sera alors accusé de tiédeur par rapport à Césaire et à Damas, plus radicaux. Césaire, en effet, donne à sa poésie plus de spontanéité, plus de fulgurance ; il est le lion rugissant :

*« ma négritude n'est pas une pierre, sa surdit  ru e contre la clameur du jour
ma n gritude n'est pas une taie d'eau morte sur l' il mort de la terre
ma n gritude n'est ni une tour ni une cath drale
elle plonge dans la chair rouge du sol
elle plonge dans la chair ardente du ciel
elle troue l'accablement opaque de sa droite patience »*⁶.

5- Senghor r pondra que sa po tique t moigne aussi de son ferme engagement en faveur de la N gritude :

*« Nuit qui me d livres des raisons, des salons, des sophismes, des pirouettes, des pr textes, des haines calcul es, des carnages humanis s
Nuit qui fonde toutes mes contradictions, toute contradiction dans l'unit  premi re de ta n gritude »*⁷.

C'est un po me discours de 1939 ; le d put  qu'il devint plus tard pourrait le r p ter, confront  qu'il  tait aux fausses discussions, aux acrobaties et aux rivalit s politiciennes.

6- Chef d'un parti qui s'affranchissait de sa tutelle partisane et m ropolitaine, Senghor pensait qu'il lui  tait sans doute n cessaire, sans se renier, de choisir ses mots et son style pour faire appel aux exigences de la raison discursive. « *Le refus de l'autre, c'est l'affirmation de soi* » d clarait-il devant son parti : une n gation suivi d'une affirmation, mouvement historique et en m me temps dialectique. Senghor, prosateur, th orise, explique, ce qui ne l'emp che pas d' tre cat gorique.

⁴ Senghor, « Vues sur l'Afrique noire ou assimiler, non  tre assimil s », *Libert  I*, p. 68.

⁵ Senghor, *idem*, p. 40.

⁶ C saire, *Cahier d'un retour au pays natal*, Paris, Pr sence Africaine, 1956, p. 65.

⁷ Senghor, *Chants d'ombre*, Paris, Seuil, 1956 : « Que m'accompagnent Koras et Balafongs », p. 50.

7- Après avoir rompu avec Lamine Guèye, qui en avait fait son colistier en 1945, puis avec la SFIO⁸ au comité directeur duquel il appartenait, Senghor créa son propre parti, le BDS⁹. Entre Lamine Guèye et lui un conflit d'idée s'était développé : le premier croyait à **la politique d'assimilation**, le second, professeur et poète était plus sensible à **la différence**¹⁰. Dans une interview à l'hebdomadaire Gavroche, il avait préconisé, toujours fidèle à la Négritude, l'accession à l'indépendance dans le cadre d'une communauté « française confédérale »¹¹. C'est dans cet esprit qu'il mena, pendant quinze ans, de 1945 à 1959, sa carrière de parlementaire français. Il se servira de la tribune du Palais Bourbon pour exposer son point de vue, l'expliquer, revendiquer pour ses électeurs certes mais aussi pour l'Afrique.

8- Il demandera *« l'égalité complète du taux des pensions d'invalidité des anciens combattants d'Outre-Mer, ces héros obscurs »*.

Il saluera le vote positif du Code du travail Outre-Mer, *« premier pas vers la dignité de l'homme »*¹², affirmant ainsi un engagement politique aux côtés des travailleurs.

Senghor, faut-il le rappeler, usa avec discrétion mais efficacité des ses prérogatives de parlementaire, que ce soit : pour obtenir en juin 1947 du président Vincent Auriol la grâce amnistiante pour les soldats coloniaux condamnés après la tragédie de Thiaroye ou, en 1948, pour faire aboutir les négociations entre cheminots africains et responsables de la Régie d'exploitation des Chemins de fer de l'Afrique Occidentale Française¹³ et mettre ainsi un terme à la fameuse grève du « Dakar-Niger ». Il dénonça devant l'Assemblée consultative de l'Europe l'économie de traite¹⁴, cette vieille pratique injuste qui remonte au pacte colonial et qui doit disparaître.

Il revendiqua plus d'autonomie et de démocratie dans les TOM et demanda de coordonner les économies de l'Union française par un exécutif qui ne soit pas uniquement métropolitain dans sa composition ni dans ses objectifs.

Dans les années d'après guerre, il voit venir les orages. Pour l'Indochine, il recommande la réconciliation et la prudence. Pour l'Algérie, il demande instamment au gouvernement français de discuter et d'assouplir ses positions. Il sait que le statut des

⁸ Section Française de l'Internationale Ouvrière.

⁹ Bloc Démocratique Sénégalais.

¹⁰ Senghor, « Lettre à Guy Mollet, Secrétaire général du parti socialiste SFIO », Dakar, le 27 septembre 1948, *Liberté 2*.

¹¹ Gavroche, 8 août 1946.

¹² Senghor, « Le code du travail, premier pas vers la dignité de l'homme », 30 juin 1950, *Liberté 2*, pp. 81 à 86.

¹³ AOF (Côte d'Ivoire, Dahomey, Guinée, Haute Volta, Mauritanie, Niger, Sénégal, Soudan).

¹⁴ Senghor, « Contre l'économie de traite ». Intervention devant l'Assemblée consultative de l'Europe, le 25 septembre 1952, *Liberté 2*, pp. 95 à 100.

TOM va évoluer vers plus d'autonomie et va se diriger assez rapidement vers l'indépendance, bien qu'il eût préféré un apprentissage prolongé. Surtout, s'agissant des territoires de l'Afrique française, il dit avec force sa préférence pour **une autonomie groupée et non balkanisée** (le mot est de lui). Une fois de plus, il ne sera pas suivi.

9- Que voulait Senghor ? D'abord, il précisa le contexte : le Vietnam avait pris son indépendance par les armes ¹⁵ ; la Tunisie ¹⁶ et le Maroc ¹⁷ étaient sur le point d'y accéder ; la guerre d'Algérie battait son plein ; les non-alignés se réunissaient à Bandung ¹⁸. Ensuite, il exposa le problème dans un article au journal Afrique nouvelle en décembre 1956 ; il explique : « *il s'agit de déterminer l'organisation politique future des territoires d'outre-mer, de l'AOF en particulier, dans le cadre d'une République fédérale française et d'une union confédérale* » ¹⁹.

10- Qu'entendait-il par là ? Écoutons le : « *Au sein de l'Union française, organisée en fédération souple – ou en confédération – existerait à côté de royaumes ou de républiques d'Asie et d'Afrique, une République fédérale française* » ²⁰. Il ne cite pas les territoires d'outre-mer parce qu'ils sont intégrés à la République et qu'il faut qu'ils le restent, **mais dans une République fédérale française**. Pour cela, toujours selon Senghor, il aurait fallu renoncer définitivement à la formule de la « République une et indivisible ». Si elle se justifiait au temps de la Révolution française, elle ne correspondait plus à la réalité des années 50. « *Ainsi, chaque territoire autonome et chaque groupe de territoires serait intégré dans la République française, mais avec son Parlement et son exécutif local. Naturellement seraient créés à Paris un Parlement fédéral et un exécutif fédéral* » ²¹. Considérant l'assimilation dépassée et impossible, la décolonisation indispensable, champion de la négritude, il prônait une construction franco-africaine où toutes les parties seraient égales en dignité, car « *la fédération est le système qui établit l'égalité entre les pays, partant, entre les races* » ²². Réaliste, il conseille cependant de rester dans la République française, « *avec notre quartier, notre administration, nos écoles, nos églises et nos mosquées* », ²³ une définition imagée de l'autonomie. N'y a-t-il pas une contradiction à maintenir intégrés dans la République les territoires et à préférer en même temps l'autonomie ? Dans la

¹⁵ 1954.

¹⁶ 1957.

¹⁷ 1956.

¹⁸ Avril 1955.

¹⁹ Senghor, « Balkanisation ou Fédération », *Liberté* 2, pp. 180 à 183.

²⁰ Senghor « Socialisme, Fédération, Religion » *Liberté* 2, p. 105, 3-4-5 juillet 1953.

²¹ Senghor, *idem*.

²² Senghor, « Balkanisation ou Fédération », *Liberté* 2, p. 181, Afrique Nouvelle, 1956.

²³ Senghor, « Socialisme, Fédération, Religion » *Liberté* 2, p. 105, 3-4-5 juillet 1953.

mesure où l'Union française se serait transformée et aurait adopté le mode fédéral - en reconnaissant donc aux territoires d'outre-mer une certaine personnalité – *« l'intégration définitive dans la République française était dans l'intérêt concordant de ces pays et de la métropole, en ce siècle d'interdépendance et de coexistence des peuples...Telle était, selon Senghor, la vérité en 1953 »*²⁴.

11- La République fédérale française ne vit pas le jour. L'idée n'était pas mûre ; elle heurtait la conception unitaire de l'Etat français. Répétons que la politique officielle d'assimilation considérait que les ex-colonies devenues territoires d'outre-mer faisaient déjà partie intégrante de l'Etat. C'est précisément cette politique d'assimilation que la décolonisation devait permettre d'abandonner, pour adopter **le système fédéral**. Senghor le disait déjà en 1953, Quelques années plus tard (trois à quatre ans), la loi cadre accordait l'autonomie aux territoires d'outre-mer, et en 1958, la Constitution de la V^o République offrait aux nouveaux Etats autonomes d'être membres d'une Communauté qui, sans les liens précis « d'un pacte fédéral » fut éphémère. Le gouvernement de la IV^o République avait laissé passer sa chance d'une construction durable ; il fut en retard d'une réforme.

12- Après avoir examiné la façon dont Senghor proposait d'aménager les relations de la France avec les territoires d'outre-mer, il nous faut aborder, sous l'angle politique, la question de l'organisation de ces mêmes territoires : fallait-il qu'ils accèdent à l'autonomie interne groupés ou balkanisés ? Il s'opposa farouchement à la balkanisation.

Trois solutions se présentaient :

La première, *« balkaniser l'AOF, c'est diviser, artificiellement, ses huit territoires pour en faire des entités politiques, économiques et culturelles qui n'ignorent pas la métropole, mais s'ignorent entre elles »*²⁵. Cette thèse avait la faveur de la plupart des parlementaires africains ; *« la seconde solution est celle de l'Etat unitaire, de droit interne, intégré dans une République fédérale française »*²⁶. Elle avait sa préférence : *« les huit territoires de l'AOF formeraient un seul ensemble de 25 millions d'habitants mettant en commun leurs ressources et leurs cadres »*²⁷. Mais il constatait qu'elle était prématurée.

13- Il se rallia, faute de mieux, à une tierce solution : les huit Etats, restant tels quels, seraient dotés chacun d'un conseil des ministres et d'une assemblée législative, le tout

²⁴ Senghor, *idem*, p 104

²⁵ Senghor, *idem*.

²⁶ Senghor, *idem*.

²⁷ Senghor, *idem*.

coiffé par un gouvernement fédéral et un parlement fédéral, s'occupant des questions d'intérêt commun (sécurité, voies de communication, télécommunications douanes, enseignement supérieur, justice, monnaie et coordination de l'économie)²⁸. La fédération de l'AOF était sauve en ce cas. C'était l'objectif principal de Senghor mais ce n'était encore qu'un projet à soumettre à Paris pour adoption. On sait ce qu'il en advint. Le pire ne fut pas évité. Les décrets d'application de la loi-cadre consacrèrent la désagrégation des fédérations de l'AOF et de l'AEF. Diviser pour régner : dans le cadre d'une politique de coopération renouvelée, il était politiquement plus intéressant de traiter avec chacun des territoires autonomes plutôt qu'avec un groupe de territoires. Les tenants de la balkanisation répondront à Senghor que le maintien des entités fédérales, futurs Etats fédéraux, ne recevait pas l'approbation des territoires appelés à devenir, dans cette hypothèse, des Etats fédérés. C'était malheureusement vrai, les Africains étant désunis, chacun préférant être le premier chez lui que le second à Dakar ou à Brazzaville. Et pourtant, en 1956, l'AOF comme l'AEF étaient devenues des réalités politiques, économiques et culturelles ; il fallait consolider ces réalités. Au contraire on les a détruites. Manque d'audace, manque de vision, manque de générosité. L'histoire de quatre décennies et plus d'indépendance a mis en évidence la fragilité économique, politique et culturelle des Etats balkanisés. **On n'a pas fini, en 2006, d'en payer les conséquences sur tous les plans.**

14- Sans se décourager, cependant, Senghor, encore lui, devenu Président de la République du Sénégal, s'employa, pour corriger les inconvénients de la balkanisation, à rassembler les ex-TOM de l'AOF, devenus Etats, dans une Union économique et monétaire de l'ouest africain (UEMOA). Ce qui fut l'AEF suivit le même chemin vers la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Cette Communauté et cette Union, sœurs jumelles, ont actuellement pour objectif de réaliser l'intégration économique de leurs Etats. Elles y parviennent non sans mal : la résistance des Etats membres à consentir des abandons de souveraineté et la crise ivoirienne ralentissent la progression.

Vers l'autonomie et l'indépendance

15- De l'autonomie interne de la Loi-cadre à l'indépendance, le pas fut franchi en trois ans (1957-1960). Cette période fut très agitée politiquement, à Paris et en Afrique. A Paris, une République, la quatrième du nom, s'effondrait, tandis que les règles d'une

²⁸ Senghor, *idem*.

autre s'élaboraient. Le général de Gaulle parcourait l'Afrique pour faire adopter son projet de Constitution. En Afrique, le débat soulevait de vives passions : le oui au référendum de 1958 se heurtait à ceux qui voulaient l'indépendance immédiate. Le projet de Constitution fut cependant voté par l'Afrique à une très large majorité, sauf en Guinée où Sékou Touré fit dire non à son peuple. Il aurait bien voulu après passer des accords de coopération avec la France, mais le général de Gaulle s'y refusa catégoriquement. Deux orgueils s'étaient affrontés.

16- Pour en revenir au Sénégal, le oui n'allait pas de soi. Si les chefs religieux et traditionnels, soumis à la pression de l'autorité coloniale, approuvaient le projet, l'indépendance avait ses partisans chez les jeunes et les intellectuels. Surtout, Mamadou Dia, alors Président du Conseil, d'accord avec ces derniers, s'éloignait de Senghor qui était plutôt partisan d'une autonomie interne prolongée et qui avait promis de faire voter le projet. Après une discussion dramatique entre les deux amis, Senghor se rallia à la thèse de Dia et celui-ci s'engagea à faire campagne pour le oui, un oui à qui l'on attribuait de multiples significations : **oui à l'unité négro-africaine, oui à la fédération renouée de l'AOF, oui à l'indépendance, pas contre la France, mais en association avec elle** ²⁹. Aucun des deux ne prit la responsabilité d'une crise majeure qui aurait plongé le Sénégal dans la catastrophe. Il était acquis que le Sénégal irait à l'indépendance dans les plus brefs délais. Deux ans après c'était chose faite, puisque selon la Constitution de la V^e République, ceux qui le désiraient pouvaient sortir de la Communauté, nouveau cadre d'exercice très souple de la relation franco-africaine. C'est ainsi que fut proclamée l'indépendance dans l'amitié avec la France. Il fallait dès lors creuser les fondements de la future République sénégalaise. C'est sur le Socialisme qu'elle fut fondée.

Les fondements du Socialisme africain

Négritude et marxisme

17- Après l'éclatement de la Fédération du Mali ³⁰, Senghor fit rédiger une Constitution. « *Il avait une certaine idée, III^e République française, de la démocratie, avec un exécutif bicéphale* » ³¹. Il ne voulait pas gérer le quotidien. « *Il voulait avoir du temps pour réfléchir et travailler à l'élaboration de la doctrine politique, comme à la*

²⁹ Senghor, « Le référendum en Afrique Noire » *Liberté* 2, p. 226.

³⁰ Août 1960.

³¹ Lire ce que Senghor en dit dans ses entretiens avec Mohamed Aziza in « La poésie de l'action » p. 168.

solution des problèmes culturels »³². D'avoir rompu avec la SFIO en 1948, ne signifiait pas qu'il ait tourné le dos à ses convictions socialistes. Au contraire. En créant son propre parti, le Bloc démocratique sénégalais, Senghor s'explique : « **Rester socialistes, c'est retourner aux sources vives du message marxien, en le repensant en Négro-Africain de l'Union française** »³³. Face à ceux qui voulaient faire du marxisme un dogme, Marx les accusait d'avoir oublié la méthode dialectique. **Ce qui permet à Senghor, de souligner que le marxisme est une méthode.** Il en fait un instrument d'action. Quelle doit être cette action, s'interroge-t-il ? Il trouve la réponse chez Marx : « *le mouvement réel qui doit supprimer l'état de choses actuel* »³⁴. La tâche est immense. Senghor sait où il va : la négritude, le socialisme et son programme ; l'action qui en découle sont les moyens qu'il se donnera pour convaincre de décoloniser, pour affirmer la personnalité sénégalaise et africaine, pour lutter contre la balkanisation, contre l'économie de traite, pour aller à l'autonomie avant l'indépendance dans l'amitié avec la France.

Socialisme et religion

18- Approfondissant sa doctrine du socialisme africain, il étudie les rapports du socialisme avec la religion. « *Car la religion est la sève même de la civilisation négro-africaine* »³⁵. Qu'il s'agisse de l'Animisme, de l'Islam ou du Christianisme. Dans son analyse, Senghor, citant Marx, pense que « *la raison a toujours existé, mais pas toujours sous la forme rationnelle* »³⁶ ; il en déduit que voilà légitimées toutes « *les formes de penser* »³⁷ qui ne sont pas européennes. Un socialiste peut donc être athée, mais pas nécessairement. L'athéisme des fondateurs du socialisme scientifique, dont Marx, se fondait plus sur une protestation contre les déviations des chrétientés historiques que sur « *un système de doctrine et de vie* ». La meilleure preuve, dit encore Senghor, « *en est que, répudiant la métaphysique, il refuse en même temps la médiation de l'athéisme* »³⁸. Et de se reconnaître donc, très légitimement, **socialiste et croyant.**

Royaume d'enfance

³² Senghor, *idem*, p. 168.

³³ Senghor, « Naissance du BDS », *Liberté 2*, p. 54.

³⁴ Senghor, « Rapport sur la méthode au 1^o Congrès de BDS, 15 16 17 avril 1949 », *Liberté 2*, p. 55.

³⁵ Senghor, « Socialisme, Fédération, Religion », *Liberté 2*, p. 106, 3-4-5 juillet 1953.

³⁶ Senghor, *idem*.

³⁷ Senghor, *idem*.

³⁸ Senghor, *idem*.

19- Senghor attache une très grande importance à cette double appartenance : à son engagement politique et à la fidélité à sa religion qui est devenue la religion catholique. Confié à son oncle maternel, Waly Bakhoum, jusqu'à l'âge de sept ans, le jeune Senghor vit, joue et fugue avec les bergers et les pasteurs, les agriculteurs. Et d'expliquer : « *J'étais animiste à cent pour cent. Tout mon univers intellectuel, moral, religieux était animiste, et cela m'a profondément marqué. C'est pourquoi dans mes poèmes, je parle souvent du « Royaume d'Enfance ». C'était un royaume d'innocence et de bonheur : il n'y avait pas de frontières entre les morts et les vivants, entre la réalité et la fiction, entre le présent, le passé et l'avenir* »³⁹. Il y découvrit une éthique proprement sénégalaise : le sens de l'honneur, la maîtrise de soi, la façon de se tenir et de se conduire, la patience.

20- Puis à l'âge de sept ans, en octobre 1913, il entra à l'école de la Mission catholique de Joal où il apprit le catéchisme et le wolof, plus que le français, souligne-t-il. « *Naturellement, dans ma cervelle d'enfant, je mêlais tout cela, d'autant qu'avec mon esprit africain, je ne voyais pas d'opposition entre le monde sérère et le monde wolof, le monde wolof et le monde français, ni entre le monde animiste et le monde chrétien* »⁴⁰. Un an plus tard, en 1914, il entre à la Mission catholique de Ngasobil pour y commencer ses études primaires. Il les achève en 1923 et rejoint le collège séminaire Libermann, du nom du fondateur de la Congrégation de Pères du Saint Esprit. Il avait seize ans. Il fit des études classiques. Il découvrit en même temps la négritude quand il se rendit compte que le Père Lalouse, qui eut une grande influence sur lui, souhaitait faire de ses élèves des « *Français à peau noire* ». **Il lui reprocha d'être colonialiste.** Le jeune Léopold « *gardait des expériences de son enfance le sentiment d'appartenir à une grande civilisation* »⁴¹. Ce fut, cependant, un tournant dans sa vie : Senghor voulait être prêtre, mais son esprit était de contestation et non d'obéissance ; le Père Lalouse lui fit comprendre que le sacerdoce n'était pas sa vocation. Il en fut profondément attristé mais pas déstabilisé dans ce qu'il croyait. Il changea donc d'établissement et alla décrocher les deux parties du baccalauréat (français, latin, grec) au Cours secondaire officiel et laïque qui allait devenir le lycée Van Vollenhoven, puis le lycée Lamine Guèye.

21- Bien plus tard, dans un entretien avec Armand Guibert, il s'explique : « *Ma vie intérieure a été très tôt écartelée entre l'appel des ancêtres et l'appel de l'Europe,*

³⁹ Senghor, « La poésie de l'action », pp. 37 et 38.

⁴⁰ Senghor, *idem*, p. 38.

⁴¹ JR de Benoist, « Léopold Sedar Senghor » pp. 17-18.

*entre les exigences de la culture négro-africaine et les exigences de la vie moderne. Ces conflits s'expliquent dans mes poèmes, ils en sont le nœud. Cependant je me suis toujours efforcé des les résoudre par un accord conciliant »*⁴². Il était en train de se construire.

Senghor et ses confrères en Négritude

22- Chrétien convaincu, il prend en compte aussi dans cette double appartenance (**socialiste et croyant**) le fait qu'il appartient à un pays plus que majoritairement musulman et qu'il en est l' élu. Il sera attentif à ce que le socialisme qu'il propose au pays soit acceptable à ses compatriotes musulmans. Il l'est depuis longtemps. Il le sera encore, d'autant plus qu'il le renouvelle par les valeurs de la culture négro-africaine.

23- Au moment où Senghor élaborait sa théorie du Socialisme africain et se dissociait des partis métropolitains, les poètes antillais de la négritude, Depestre, Lero, Monnerot, Roumain et bien d'autres avaient partie liée avec le communisme et le Parti communiste français qui était, à l'époque, le seul parti métropolitain à s'intéresser au sort des nègres, à se scandaliser de leur situation, à les considérer comme frères des prolétaires français ou russes. « *Quand donc les Noirs d'Amérique comprendront-ils de façon efficace que la seule évasion possible de l'enfer américain est pour eux dans le communisme ?* »⁴³ s'interrogeaient les Antillais qui avaient des raisons personnelles de coller au communisme contre les capitalistes exploiters de leurs îles. Mais ils ne parlaient pas de libération de l'Afrique ni des Antilles (Martinique, Guadeloupe et Guyane), regrettait Senghor.

24- Senghor, esprit libre, refusa de les suivre, non qu'il ne comprenait pas leur situation particulière de colonisé et d'exploité, mais il ne voulait s'inféoder à aucun parti qui ne soit pas authentiquement africain. Senghor repoussait, dans un premier mouvement, toutes les valeurs occidentales ; il ne voulait pas se laisser assimiler. Il n'hésitait pas comme nous l'avons vu plus haut à bousculer, du haut de la tribune de l'Assemblée nationale, les idées reçues qui fondaient l'entreprise coloniale de la France. Il voulait décoloniser et le disait. Il n'hésitait pas encore à aller à contre courant de son parti lorsqu'il préconisait une large autonomie mais une autonomie prolongée et non une indépendance immédiate. Il savait à merveille rapprocher les points de vue : se réconcilier avec Lamine Guèye et son parti pour n'en former qu'un seul, se séparer du

⁴² Senghor, « Entretiens avec Armand Guibert », rapporté par JR de Benoist dans son livre sur LSS, p. 19.

⁴³ Etienne Lero, « Civilisation », dans *Légitime défense*, p. 9, rapporté par Lilyan Kesteloot dans « Les écrivains noirs de langue française : naissance d'une littérature » p. 56.

PRA-Sénégal et fusionner avec lui quelques années après l'indépendance du Sénégal. Senghor, esprit libre n'avait en tête qu'une idée directrice : **la Négritude ; une fidélité : sa foi catholique**. Dans ses poèmes il exprimait ses sentiments personnels. Dans son discours politique, il était plus nuancé : ses responsabilités publiques l'obligeaient et, tout en étant solidement accroché à ses convictions, le député qu'il était ne manquait jamais, pendant cette période, de marquer son profond attachement à la France et à sa culture. C'était un **nègro-africain de langue française**. Dans le débat sur l'indépendance, il fut constant : elle ne pouvait s'entendre que dans **l'amitié avec la France**.

La synthèse

25- Une question existentielle le taraudait cependant : le besoin de conjuguer plus étroitement socialisme africain et foi religieuse. Il avait découvert chez Marx qu'on pouvait être socialiste et croyant. Il cherchait encore **sa** vérité ; il la trouva chez Theilhard de Chardin. Député, scandalisé par la vie de la bourgeoisie catholique française, « *il avait perdu la foi* »⁴⁴. Il voulait se libérer spirituellement et « *trouver à travers et par sa négritude, son identité d'homme... la seule façon qu'il y eût d'être* »⁴⁵.

26- Les explications de Marx et d'Engels ne le satisfaisaient pas d'un triple point de vue : chez eux, « *l'esprit est plus intelligence et raison discursive qu'amour et raison intuitive* »⁴⁶ ; il a cherché Dieu, en vain, dans l'œuvre immense des deux penseurs⁴⁷ ; quant à la lutte des classes, qui est au centre du matérialisme dialectique, elle était pour Senghor, « *mal située* »⁴⁸ : « *ce n'est pas seulement la domination du Prolétariat par la Bourgeoisie (qui n'est pas la plus grande réalité du siècle), c'est aussi la domination des peuples de couleur par les Blancs européens,... des continents par la presqu'île Europe et son prolongement nord américain* »⁴⁹. C'est à cette domination qu'il accordait, en négro-africain colonisé, le plus d'importance⁵⁰.

27- Revenant vers sa Négritude pour sortir de ses impasses marxistes, il découvre **Theilhard** qui, par ses travaux et les grandes découvertes scientifiques, « *pousse la*

⁴⁴ Senghor, « Hommage à Theilhard de Chardin », *Liberté* 5, p. 9.

⁴⁵ Senghor, *idem*.

⁴⁶ Senghor, *idem*, p. 10.

⁴⁷ Senghor, *idem*.

⁴⁸ Senghor, *idem*.

⁴⁹ Senghor, *idem*.

⁵⁰ Senghor, *idem*.

méthode dialectique jusqu'à ses conséquences ultimes »⁵¹ ; Il en résulte que le fait capital ce ne sont pas les lois physico-chimiques mais la psyché, autrement dit la vie, plus exactement **la conscience** qui, échappant à ces lois, **se fonde sur la liberté**. « *Donc, au-delà du bien être matériel, le plus être spirituel, épanouissement de l'intelligence et du cœur, est confirmé comme but ultime de l'activité générique de l'Homme* »⁵². C'est exactement l'ontologie négro-africaine, constate Senghor soulagé. « *Et Dieu, cette nécessité interne, a été, de tout temps dans l'ontologie négro-africaine, l'Existant en soi, la Force de qui procèdent et en qui se renforcent tous les existants* »⁵³. Dépassant les conflits, les tensions et les divergences extrêmes, Senghor trouve chez **Theillard** cette absolue nécessité de se comprendre, d'échanger et de progresser dans un mouvement pan-humain, pour converger vers **la Civilisation de l'Universel**, symbiose de toutes les civilisations différentes. « *Il nous restitue notre être et nous convie au dialogue : au plus être* »⁵⁴, conclut Senghor légitimé par le grand savant dans sa foi, dans sa Négritude et dans ses convictions philosophiques et politiques .

28- Senghor fut un esprit riche et complexe, constamment en recherche, honnête avec lui-même et avec les autres, fidèle à la Négritude et à sa foi, ferme idéologiquement, « amoureux » de la langue française et de la France. C'est sur ces bases que, devenu Président de la République, il voulut construire le Sénégal indépendant.

Les clés de sa présidence

Construire l'Etat

29- Elu à la Présidence de la République du Sénégal en septembre 1960, Senghor fit voter une Constitution, celle du 28 août 1960 par laquelle il partageait le pouvoir exécutif avec le président du Conseil, Mamadou Dia, lequel appliqua scrupuleusement les résolutions du BDS⁵⁵ dont il était le secrétaire général, mais dont Senghor était l'inspirateur politique. Les lois de mai 1960 mirent en place une structure administrative plus conforme à la réalité socio-politique du pays et qui tenait compte des objectifs de développement déterminés par le premier plan quadriennal. Ceux-ci étaient conçus pour **faire disparaître à jamais l'économie de traite**. Ces lois créèrent des organismes

⁵¹ Senghor, *idem*, p. 11.

⁵² Senghor, *idem*.

⁵³ Senghor, *idem*, p. 12.

⁵⁴ Senghor, *idem*, page 13.

⁵⁵ Bloc démocratique sénégalais.

d'inspiration socialiste : les Coopératives de production, structures de base, l'OCA ⁵⁶ pour commercialiser l'arachide, principale production du Sénégal, la BSD ⁵⁷ pour en assurer le financement, les CRAD ⁵⁸, structures intermédiaires qui servait de relais à l'Office et à la Banque. L'organisation ainsi mise en place et le développement du milieu rural étaient placés sous la tutelle étroite de l'Etat. Ce fut une nationalisation de grande envergure. Au bout de la chaîne se trouvaient les huileries qui restèrent privées avant d'être nationalisées quelques années plus tard.

30- **Au plan administratif**, l'organisation territoriale coloniale, fut profondément remaniée : des régions, remplaçant les cercles, furent créés à la tête desquelles furent nommés des gouverneurs ; au dessous des régions se trouvèrent des subdivisions, plus tard appelées préfectures placées sous l'autorité des commandants de cercle puis des préfets ; **au dessous des préfectures, il fut établi dans un premier temps des arrondissements dirigés par des chefs d'arrondissement, puis dans un deuxième des sous-préfectures à la tête desquels furent placés des sous préfets.** Ces changements de dénominations se sont accompagnés, dans le même moment, de modifications substantielles dans les attributions de ces autorités administratives. Celles-ci avaient avant 1962 un rôle moteur dans le développement de leur régions, préfectures et sous préfectures. Elles le conservèrent après 1962. Il fut même renforcé.

31- Après la crise de 1962, **un régime présidentiel** fut instauré. Senghor en devint le Président omnipotent. Il ne l'avait pas voulu. Il y fut contraint par les circonstances. Mais il poursuivit la politique entreprise sous la première République, tant il était convaincu qu'il était dans le sens de l'histoire et dans le mouvement pour supprimer l'état de choses ancien. Il alla même plus loin : il décida d'accélérer et de généraliser l'implantation des coopératives sur tout le territoire national ; cette décision se doubla d'une assistance renforcée de ces organismes de base par l'OCA et la BSD devenue BNDS, ce qui provoqua, à la fin des années 70, la désintégration financière du système. La sécheresse, le choc pétrolier, la détérioration des termes de l'échange, les faibles volumes de récoltes d'arachides et l'alignement de leur prix sur le cours mondial multiplièrent les difficultés du monde rural sénégalais et ne sont pas étrangères aux décisions prises.

32- **Ce contexte l'amena** à faire évoluer le régime présidentiel : ainsi, la loi constitutionnelle du 26 février 1970 créa **le Premier Ministre** ; la loi du 19 avril 1972

⁵⁶ Office de commercialisation agricole.

⁵⁷ Banque sénégalaise de développement.

⁵⁸ Centres régionaux d'assistance au développement.

créa trois cent dix **communautés rurales**, qui venant s'ajouter aux trente trois communes urbaines, étaient des collectivités territoriales décentralisées dont **les membres élus au suffrage universel**, paysans pour la plupart, choisissaient leurs présidents et débattaient en leurs conseils ruraux, notamment sur le problème capital de l'affectation et la désaffectation des terres. D'autres textes organisèrent une véritable déconcentration du pouvoir au double niveau ministériel et territorial.

33- A ce propos, la décision que le Président Senghor prit et qui n'est pas sans rapport avec la démocratie, sa conception de l'État et de la politique : **c'est la révision constitutionnelle de 1976** ⁵⁹ qui, en cas d'empêchement ou de démission, **charge le Premier ministre de terminer le mandat du Président de la République** avec toutes les prérogatives qui s'attachent à la fonction. C'est le fameux article 35. En réalité, Senghor préparait sa retraite, mais il ne voulait rien en laisser paraître, comme il ne dit point celui qui serait Premier Ministre au moment de son départ. Serait-ce Abdou Diouf, alors Premier Ministre ? Serait-ce un autre ? Il laissa le suspense s'installer. Au moment où ses entretiens avec Mohamed Aziza paraissent aux Éditions Stock en 1980, le Président déclarait : « *Je prendrai ma retraite un jour. J'en ai déjà fixé la date, et je suis en train de mettre en place une « équipe de remplacement »* ⁶⁰. Senghor avait tout prévu, longtemps à l'avance : organisation et méthode. Il ne voulait pas s'éterniser au pouvoir. Abdou Diouf était toujours Premier Ministre, il devint Président de la République à la fin de l'année 80.

Les Droits de l'Homme et les libertés fondamentales

34- **En ce qui concerne les Droits de l'Homme et les libertés fondamentales, la Constitution de 1963 rejoint celle de 1960.** Les articles qui leur sont consacrés expriment **les engagements du Sénégal vis-à-vis de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et de la Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948.**

Le Sénégal est une « **République laïque, démocratique et sociale** » qui « **assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion** » ⁶¹. **La laïcité de l'État n'est pas un vain mot.**

35- **Le peuple** à qui appartient la **souveraineté nationale** l'exerce par **le suffrage universel** et **les partis et groupements politiques** concourent à l'expression de ce

⁵⁹ Loi constitutionnelle ou n° 76-27 du 6 avril 1976.

⁶⁰ Lire ce que Senghor en dit dans ses conversations avec Mohamed Aziza in « La poésie de l'action » p. 228.

⁶¹ Article 1^{er} des lois constitutionnelles des 29 août 1960 et 7 mars 1963.

suffrage. Les partis doivent donc **respecter les principes** de la souveraineté nationale et **de la démocratie** ⁶². C'est le **substrat idéologique** sur lequel s'est bâti depuis 1960 l'État sénégalais qui n'a pas attendu qu'on l'y contraigne, pour **mettre en valeur les droits fondamentaux dans toute leur dimension humaine et personnelle, politique, économique et sociale**. La référence à la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, à la Déclaration universelle de 1948 est là pour l'attester. **Mieux, les textes constitutionnels de 1960 et 1963 en proclament « le respect et la garantie »** ⁶³. La Constitution de 1960, sur **l'Autorité judiciaire**, dit l'essentiel ⁶⁴ : elle est gardienne de la liberté individuelle ; la justice est indépendante de l'exécutif et du législatif qui, eux, sont soumis à la loi ; les magistrats du siège sont inamovibles ; la cour Suprême connaît de la constitutionnalité des lois. : l'Autorité judiciaire, transformée en **Pouvoir judiciaire**, régime présidentiel oblige, sort renforcée de la crise de 1962, sans consacrer le gouvernement des juges.

36- La personne humaine, « **sacrée** », a toujours été protégée et défendue ⁶⁵. Les droits de la défense sont essentiels ⁶⁶. La liberté d'opinion et de conscience, la liberté de la presse respectée ⁶⁷. De même que le secret des correspondances ⁶⁸. La liberté de circulation admise ⁶⁹. La propriété individuelle garantie ⁷⁰. Le domicile inviolable ⁷¹. La famille placée sous la protection de l'État ⁷². Les droits sociaux (éducation, santé), reconnus ⁷³. De même, que la liberté du travail et le droit de grève ⁷⁴.

37- **D'une façon générale, le Sénégal est fermement tenu, sans que les libertés soient fondamentalement contrariées**. Dans le domaine de l'éducation, de la formation, de l'information, de la culture, Senghor disait sa fierté d'y consacrer 30% du budget de l'État. Senghor a laissé à son successeur ce qui était déjà un Etat de droit.

La démocratie consensuelle et la démocratie majoritaire

38- Sur le plan politique, Senghor mobilisa le pays pour ce qu'il appelait « **la construction nationale** ». Déjà, en janvier 1956, le BDS avait élargi sa base sociale en

⁶² Articles 2 et 3 des lois constitutionnelles des 29 août 1960 et 7 mars 1963.

⁶³ Préambule des lois constitutionnelles des 29 août 1960 et 7 mars 1963.

⁶⁴ Articles 59-60-61 et 62 de la loi constitutionnelle du 29 août 1960.

⁶⁵ Articles 6-7 et 19 des lois constitutionnelles des 29 août 1960 et 7 mars 1963.

⁶⁶ Article 6 de la loi constitutionnelle du 29 août 1960.

⁶⁷ Articles 8 et 9 des lois constitutionnelles des 29 août 1960 et 7 mars 1963.

⁶⁸ Article 10 des lois constitutionnelles des 29 août 1960 et 7 mars 1963.

⁶⁹ Article 11 des lois constitutionnelles des 29 août 1960 et 7 mars 1963.

⁷⁰ Article 12 des lois constitutionnelles des 29 août 1960 et 7 mars 1963.

⁷¹ Article 13 des lois constitutionnelles des 29 août 1960 et 7 mars 1963.

⁷² Article 14 des lois constitutionnelles des 29 août 1960 et 7 mars 1963.

⁷³ Articles 14-15-16-17 des lois constitutionnelles des 29 août 1960 et 7 mars 1963.

⁷⁴ Article 20 des lois constitutionnelles des 29 août 1960 et 7 mars 1963.

accueillant des jeunes intellectuels parmi lesquels Abdoulaye Ly, docteur ès lettres, Directeur du musée historique de l'AOF et Amadou Makhtar M'Bow, professeur d'histoire et de géographie, Chef du service de l'Education de base du Sénégal. Toujours pendant l'année 1956, on assistait à un regroupement des forces politiques : deux partis (le MPS-RDA ⁷⁵ et l'UDS ⁷⁶) fusionnaient avec le BDS. La SFIO qui était le parti le plus important derrière le BDS réservait sa réponse, avant de remettre en cause le principe même de la fusion. Le contentieux entre Senghor et Lamine Guèye n'était pas encore apuré. Cependant Assane Seck qui avait été le colistier de Lamine Guèye se détachait de lui et au nom du MAC ⁷⁷ déclarait faire partie du mouvement unifié. Des socialistes unitaires (Ali Bokar Kane, Abdoulaye Fofana et d'autres) faisaient de même. De son côté, le BDS, au cours d'une séance de son bureau politique présidée par Ibrahima Seydou NDaw, et en présence de Mamadou Dia, Secrétaire général du BDS, réaffirmait son adhésion à la fusion. Le MPS-RDA de Doudou Guèye qui s'était finalement retiré de la négociation vit plusieurs de ses responsables et de ses militants s'associer aux partisans de la fusion. Le nouveau parti, le BPS, né de cette fusion passa un premier test, en remportant en face d'une liste conduite par Lamine Guèye, les élections municipales du 18 novembre 1956. **A la suite de cette fusion, le BPS ⁷⁸, parti unifié (et non pas unique) des masses du Sénégal, prit officiellement naissance en février 1957, lors de son Congrès constitutif.**

39- Les premières élections de la loi-cadre eurent lieu le 31 mars 1957. Elles mirent en face l'une de l'autre deux listes, celles du BPS et celle du PSAS ⁷⁹ (ex SFIO) en coalition avec le MPS-RDA. Le BPS l'emporta très largement et contrôla avec une majorité absolue l'Assemblée territoriale. Le BPS fut légitimement appelé à former le Conseil de gouvernement. **En résumé de 1951 à 1957, le parti de Senghor a remporté à de larges majorités toutes les élections, qu'elles soient législatives, territoriales ou municipales.**

40- Mais un problème se posait : celui que portait en germes les textes de la Loi-cadre : la balkanisation (v. plus haut). Il fallait aborder cette question au niveau de l'opinion et des partis africains, sans relâcher les efforts des parlementaires sur un plan institutionnel. C'est pourquoi se tint à Dakar au début de l'année 1957 le Congrès

⁷⁵ Mouvement populaire sénégalais, section sénégalaise du Rassemblement démocratique africain de Houphouët-Boigny.

⁷⁶ Union démocratique sénégalaise.

⁷⁷ Mouvement autonome de Casamance.

⁷⁸ Bloc populaire sénégalais.

⁷⁹ Parti sénégalais d'action socialiste.

constitutif de **la Convention africaine** (CAF) qui réunit le Mouvement démocratique dahoméen, le Mouvement démocratique voltaïque et le Mouvement populaire d'évolution africaine de la Haute Volta, du Bloc démocratique sénégalais et de l'Union démocratique du Gabon. De son côté, Lamine Guèye tint à Conakry, en même temps, le Congrès constitutif du **Mouvement socialiste africain** (MSA) avec des délégués du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, de la Mauritanie, du Niger, du Soudan et du Tchad. Quinze mois, plus tard, en mars 1958, **le MSA et la CAF** se réunissaient pour créer **le Parti du regroupement africain** (PRA). Trente jours plus tard, **le BPS et le PSAS** fusionnaient et le nouveau parti prit le nom **d'UPS**⁸⁰ **qui mena le combat pour le fédéralisme**. Enfin ! le deuxième parti du Sénégal, se faisant une raison, rejoignait la cohorte des unitaires. Il faut le comprendre, surtout comprendre son chef, Lamine Guèye ; depuis les années 1920, sa réputation avait grandi en Afrique noire, en France et dans le monde : il était l'homme de la SFIO en Afrique subsaharienne et il était devenu le doyen des hommes politiques. Au Sénégal, il était reconnu, dès la fin de la deuxième guerre mondiale, comme le patron politique incontesté : maire de Dakar, président du Conseil général, président du Grand Conseil de l'AOF, député, ministre dans le gouvernement de Léon Blum. Et voilà qu'en 1948, Senghor qu'il avait convaincu d'entrer en politique contesta son autorité et son pouvoir. En 1951, contre toute attente, il remporte les deux sièges de député à l'Assemblée française, le privant du sien. Les campagnes sénégalaises qui votaient pour la première fois s'étaient données à Senghor. La surprise est immense : c'est une lente mais inexorable descente aux enfers et la SFIO de Lamine Guèye ne retrouvera plus jamais la capacité qui fut la sienne six ans plus tôt. Il ne pu faire autrement que de se rallier à l'unité. Malgré tout il restait, populaire, toujours maire de Dakar et majoritaire à Saint-Louis.

41- **Senghor, organisé et méthodique, tissa sa toile, parcourut les campagnes, s'entoura de jeunes, rompit avec la SFIO métropolitaine, tint un autre discours politique, celui de la décolonisation, puis celui de l'autonomie et de l'indépendance, celui de la culture, de la civilisation négro-africaine et de la négritude, sans exclure celui de l'amitié renouvelée avec la France.** Réaliste Senghor, vainqueur de son vieil adversaire, ne voulut pas en faire son ennemi : il l'appela sans relâche à l'unité jusqu'à qu'il y consente, puis il en fit le président de l'Assemblée nationale du Sénégal, le deuxième personnage de l'Etat. Ce fut toujours sa ligne de conduite : ne jamais humilier, tout en restant ferme dans ses positions. Ne jamais imposer, même quand cela

⁸⁰ Union progressiste sénégalaise.

lui était possible, toujours discuter, convaincre. Il faut interpréter cet appel à l'unité non seulement comme une action politique, mais aussi comme une réconciliation que Senghor a sans doute voulu pour de multiples raisons.

42- C'est ainsi qu'il faut expliquer et comprendre la politique de fusions et de regroupements ⁸¹ qu'il entreprit depuis 1956. Dix ans plus tard, le 12 juin 1966, le PRA-Sénégal, qui avait rompu avec le parti majoritaire de Senghor au moment du referendum de 1958, intègre l'UPS et fait entrer au gouvernement ses principaux responsables. La boucle est bouclée. **Mais l'UPS était devenue un parti unique de fait ; la subtilité qui consistait à distinguer parti unifié et parti unique était à peine perceptible : les majorités obtenues par le parti au pouvoir lors des élections présidentielles, législatives et locales ne répondaient plus aux normes communément admises. Senghor qui se plaisait à dire que dans le socialisme démocratique, le qualificatif était plus important que le substantif, voulait retourner à la démocratie majoritaire.**

43- Il y revint en 1974 quand il autorisa Me Wade à constituer son parti, le PDS ⁸². Il en profita pour permettre que quatre partis correspondant à quatre courants de pensée soient présents sur l'échiquier politique sénégalais : **le courant conservateur, le courant libéral, le courant socialiste démocratique, le courant marxiste-léniniste.** Malgré les critiques qui fusèrent de toutes parts, **ce fut une avancée sur la voie de la démocratie ⁸³ majoritaire.** Après avoir prononcé le 1^o août 1960 la dissolution du PAI⁸⁴, le pouvoir, en reconnaissant l'existence d'un courant marxiste léniniste, donna à Majhemout Diop, Secrétaire général du PAI, l'occasion de revenir de son exil malien. En 1976, **ayant consacré le multipartisme, l'UPS changea de sigle, s'appela désormais le PS ⁸⁵ et fut amis à l'IS ⁸⁶.** Aux élections de 1978, présidentielles et législatives, le PDS fit entrer vingt députés à l'Assemblée nationale, le RND ⁸⁷ deux. Elles permirent l'instauration du multipartisme intégral dès 1981, lorsque le Premier Ministre Abdou Diouf accéda à la Présidence de la République.

Pour conclure, revenons à la **Culture**

⁸¹ Sur ces questions, lire, *Sénégal, Histoire des conquêtes démocratiques*, EH Ibrahima NDao, NEAS, Dakar, 2003.

⁸² Parti démocratique sénégalais.

⁸³ Lire ce que Senghor en dit dans ses conversations avec Mohamed Aziza in, *La poésie de l'action*, pp. 227 et 228.

⁸⁴ Parti africain de l'indépendance.

⁸⁵ Parti socialiste

⁸⁶ Internationale socialiste

⁸⁷ Rassemblement national démocratique de Cheikh Anta Diop.

Défendre et illustrer la Négritude

44- La politique est donc au service de la culture et non le contraire. L'importance que Senghor accordait à la culture - nous en avons parlé au début de cette conférence - a dominé, ses comportements, sa philosophie son action, sa présidence. Il n'est donc pas surprenant que, dès après l'indépendance, il se soit attelé à réaliser l'idée majeure de sa vie : « *Défendre et Illustrer la Négritude* », en convoquant à Dakar, les savants, les artistes et, pour tout dire, **les hommes de culture du monde noir** dans un Festival qui a fait date dans l'histoire du monde. « *Défendre et Illustrer la Négritude* », ce fut « *la fonction et la signification* » qu'il donna au premier Festival mondial des Arts nègres :

45- « *Après la Première puis la Deuxième guerre mondiale, voilà que, partout – d'Afrique, d'Amérique, du cœur même de l'Europe - des jeunes hommes noirs et des jeunes filles se sont levés.....pour remplir leur fonction, qui est en exprimant la vie, en la signifiant, d'aider les hommes, tous les hommes à mieux vivre..... Et avant tous les autres, leurs frères noirs qui, s'ils ne se sont pas laissés agir..., c'est qu'ils avaient emporté, en eux, de la terre natale, avec la rage de vivre, cette puissance de création qui est la marque originale de l'art. Car l'art n'est rien d'autre que ce geste primordial de l'Homo sapiens qui, en signifiant la vie, l'intensifie par le rythme, pour, la magnifiant ainsi, lui donner valeur d'éternitéC'est encore l'Art nègre qui, nous sauvant du désespoir, nous soutient dans notre effort de développement économique et social, dans notre entêtement à vivre. Ce sont nos poètes, nos conteurs et romanciers, nos chanteurs et danseurs, nos peintres et sculpteurs, nos musiciens* »⁸⁸.

Ainsi, explique-t-il, par la négritude, sa vision d'un Sénégal nouveau, celle d'un continent africain aux valeurs de civilisation reconnues et aptes à participer à la civilisation de l'Universel.

Culture et développement

46- En jetant les bases d'un État moderne, Senghor entreprit la **réforme sénégalaise de l'enseignement**. Pour lui, **l'éducation nationale sénégalaise** : c'est une « *éducation africaine, prenant sa source dans les réalités africaines et aspirant à l'épanouissement des valeurs africaines. Partant de ces réalités, elle les domine et les dépasse en vue de leur transformation. Elle intègre les valeurs de civilisation universelle et s'inscrit dans les grands courants du monde moderne* ». **Faisant la**

⁸⁸ Senghor : « Fonction et signification du Festival mondial des Arts nègres », Liberté 3, p 60 et 61 (30 mars 1966).

liaison entre **culture et développement**, le Président Senghor insistait sur la quantité et la qualité de l'enseignement : de la **science** et de la **technique** d'une part, des hommes et des femmes **libres et épanouis**, d'autre part

47- **Il voulait transformer la société.** Il fit voter par l'Assemblée nationale un **Code de la famille**. Au lendemain de l'indépendance, les Sénégalais connaissaient une multiplicité de statuts personnels regroupés en trois catégories : les statuts islamisés, les statuts animistes, les statuts chrétiens. La mise en œuvre d'un droit de la famille, unique, était indispensable pour l'unité de la Nation. Il a fallu onze ans ⁸⁹ pour l'élaborer. Une commission de codification fut créée et présidée par le président de la Cour suprême ⁹⁰, **Elle rassembla** magistrats, avocats professeurs de droit, juristes et praticiens du droit, cadis, présidents de tribunaux coutumiers, administrateurs, etc. Tous les chefs religieux du pays furent consultés. Ce texte qui est **toujours en vigueur**, se propose de faire évoluer les mœurs traditionnelles, sans chercher à imposer une révolution brutale. **Les jeunes y voient un progrès. C'est un remarquable instrument de modernité.** « *Il est de ces textes qui ont le mérite d'exister et d'évoluer avec leur temps* », reconnaît le Président Abdou Diouf. Sortir de l'état des choses ancien et bâtir sur le réel, une constante chez Senghor.

La Civilisation de l'Universel

49- La défense et l'illustration de la négritude ne suffiraient pas si le monde noir, si le continent africain, dépassant l'esclavage et la colonisation, ne faisait pas apport de ses valeurs de civilisation au monde. Il prit en compte les langues nationales du Sénégal ⁹¹ tout en consacrant le français comme langue officielle ⁹², car elle fait partie de notre **personnalité nationale**, et qu'il faut à la République une grande **langue de communication internationale** expliquait-il. De plus, le français offre à la fois « **clarté et richesse, précision et nuance** » ⁹³. Pour toutes ces raisons, il ne pouvait qu'engendrer et faire prospérer cet **humanisme de différence qu'est la francophonie, fille de la liberté et sœur de l'indépendance.**

⁸⁹ 1961-1972.

⁹⁰ Décret du 12 avril 1972.

⁹¹ Article 1 § 2 de la loi constitutionnelle du 7 mars 1963.

⁹² *Idem.*

⁹³ Léopold Sédar Senghor, in « Conférence à l'occasion de la remise du diplôme de Docteur *honoris causa*, Université Laval, Québec, 12 septembre 1966.

50- Senghor pris une part importante dans l'organisation de la Francophonie : en 1961, avec la création de l'AUPELF⁹⁴, en 1966 à l'occasion de la conférence de l'OCAM⁹⁵ où il précisait son projet⁹⁶, en 1967, quand il proposa que les parlementaires s'organisent et fassent naître l'AIPLF⁹⁷, en 1970, avec le Prince Sihanouk du Cambodge et le Président Hamani Diori du Niger, pour soutenir la création de l'ACCT⁹⁸. Il ne restait plus qu'à réunir les chefs d'État et de gouvernement.

51- Pour ce faire, le Président Senghor présenta un projet de « *Communauté organique pour le développement des échanges culturels* »⁹⁹. Il recommandait, avec d'autres « *d'aborder les problèmes économiques sous l'angle culturel* ». Il expliqua : « *c'est qu'on assiste aujourd'hui, à une évolution des esprits qui réclament le respect des valeurs : égalité des cultures, droits à la différence, respect des identités culturelles comme des croyances, connaissance des apports des cultures non occidentales, libres échanges entre les hommes et les cultures. La vie internationale subit les contrecoups de cette crise qui, dans les pays du Tiers Monde, apparaît comme la recherche d'une définition de soi-même par soi-même, selon ses réalités propres. L'interdépendance des cultures, les échanges que nouent entre elles des communautés culturelles apparentées, l'aspiration des peuples indépendants depuis peu, tout cela traduit une évolution qualitative des relations internationales* »¹⁰⁰. C'était il y a vingt cinq ans. Paroles actuelles. C'est le sens qu'il faut donner à l'action francophone qui a permis en octobre 2005 l'adoption à l'UNESCO de la « **Convention sur la protection et la promotion de la diversité et des expressions culturelles** ».

Senghor proposait la « *création d'une Communauté entre des systèmes culturels dont les parentés puisent leurs racines au plus profond de l'Histoire (notamment des nations arabes et des nations africaines), qui permettraient d'établir l'homogénéité des attitudes des partenaires, la réciprocité des relations et la cohérence des actions d'entraide. Les problèmes majeurs que sont l'éducation et la formation des hommes, la maîtrise des sciences et des techniques, la revendication de l'identité culturelle, notamment par les jeunes, mériteraient d'être analysées et résolus en commun. Il s'agit d'étudier l'essentiel, c'est-à-dire les contenus culturels des divers programmes*

⁹⁴ Agence des universités partiellement ou entièrement de langue française.

⁹⁵ Organisation commune africaine et malgache.

⁹⁶ Discours de Senghor à l'OCAM.

⁹⁷ Association internationale des parlementaires de langue française.

⁹⁸ Agence de coopération culturelle et technique.

⁹⁹ Communication de Léopold Sédar Senghor, à la 7^e conférence franco-africaine de Nice (8-9-10 mai 1980).

¹⁰⁰ *Idem.*

*d'intervention régionaux et internationaux. Pour cela, il nous faut créer une Communauté organique pour le développement des échanges culturels. Elle sera une instance de concertation souple des chefs d'État et de gouvernement »*¹⁰¹. Et Senghor d'assigner à la Communauté organique des objectifs : « *la reconstruction des identités culturelles, hors de tout phénomène d'indifférence ou de mépris pour les cultures mal connues des nations occidentales, le respect du pluralisme linguistique, la place du français dans le monde. Et les terrains sur lesquels le français peut développer sa position sont ceux du plurilinguisme et du refus corrélatif d'une domination linguistique »*¹⁰². La Francophonie lui paraît donc l'espace idéal pour régler cette problématique et il donna un rôle nouveau au français : « *Langue d'avenir, elle s'impliquera dans la recherche de rapports nouveaux entre cultures nationales et développement endogène, entre développement socio-culturel et développement économique, dans la promotion des cultures du Tiers Monde, dans les échanges entre cultures et dans la construction d'ensembles culturels (hispanophone, lusophone, francophone anglophone) »*¹⁰³.

52 - Dans sa pensée et son action, Senghor fut tout au long de sa vie de collégien, de professeur, d'écrivain et de poète, de député français du Sénégal, d'homme politique, de Président de la République du Sénégal, de retraité, Senghor fut constamment fidèle à la Négritude – son Royaume d'enfance l'y avait enraciné – qui le conduisit à plaider pour la décolonisation et l'autonomie et finalement pour l'indépendance dans l'amitié avec la France ; croyant dans un pays de croyants, il s'attacha à concilier sa foi religieuse avec le socialisme africain ; il fut un partisan convaincu de la démocratie pluraliste, même si à un moment donné, l'unité à laquelle il avait appelé les Sénégalais avait fait, pendant quelques années, de l'UPS, un parti presque unique ; il fut un militant déterminé de l'Unité africaine, de la Francophonie et de la civilisation de l'Universel ; il fut un président vertueux. C'était un humaniste, profondément attaché à la vertu du dialogue entre les hommes et les peuples ; pour la recherche de la paix, objectif majeur de la Francophonie, il faut retenir les leçons qu'il n'a cessé de donner tout au long de sa longue vie. A l'heure où la question coloniale resurgit en France, une relecture de Senghor permettrait de répondre à bien des interrogations. Il s'efforça de mettre ses actes en accord avec ses idées. Rigoureux en pensée, pragmatique dans l'action. Tel fut Senghor affirmant « *la nécessité d'élaborer, s'étendant sur les cinq continents, une*

¹⁰¹ *Idem.*

¹⁰² *Idem.*

¹⁰³ *Idem.*

symbiose culturelle comme celle de la Francophonie, qui est d'autant plus humaine, parce que d'autant plus riche, qu'elle unit les valeurs les plus opposées ».